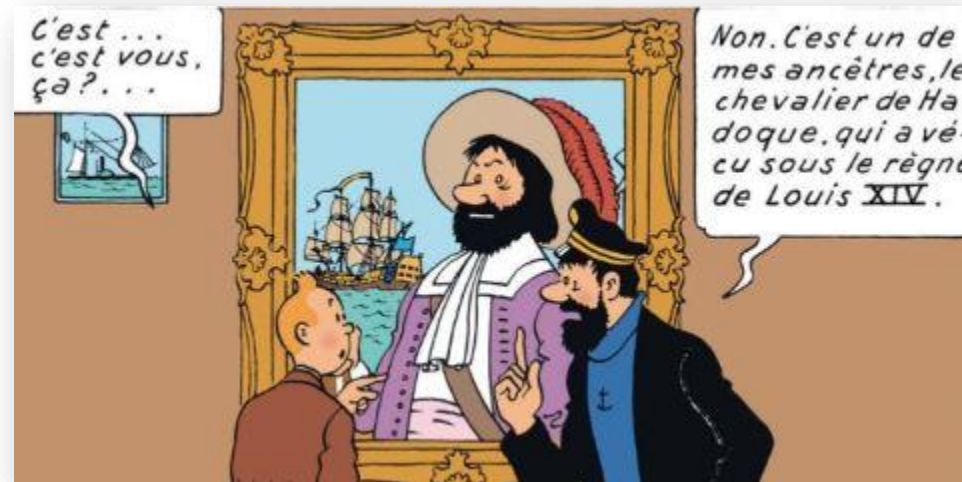


Thème 1 – Mers et océans : au cœur de la mondialisation.

Question spécifique sur la France:

La France : une puissance maritime?

Une proposition pédagogique: Transposer un texte en croquis.



Hergé, « Le secret de la Licorne », 1943, Casterman.

Thème 1 – Mers et océans : au cœur de la mondialisation.

Question spécifique sur la France:

La France : une puissance maritime ?

Commentaire :

La France (métropolitaine et ultramarine), du fait de ses départements et territoires d'outre-mer, contrôle la deuxième zone économique exclusive (ZEE) mondiale et s'affirme encore comme une puissance maritime malgré la perte de compétitivité de ses ports.

1. Le deuxième espace maritime mondial.

2. Une projection navale mondiale.

3. Un retard structurel relatif.

Les mers et océans demeurent, pour la France, des enjeux à la fois économiques, environnementaux et géostratégiques.

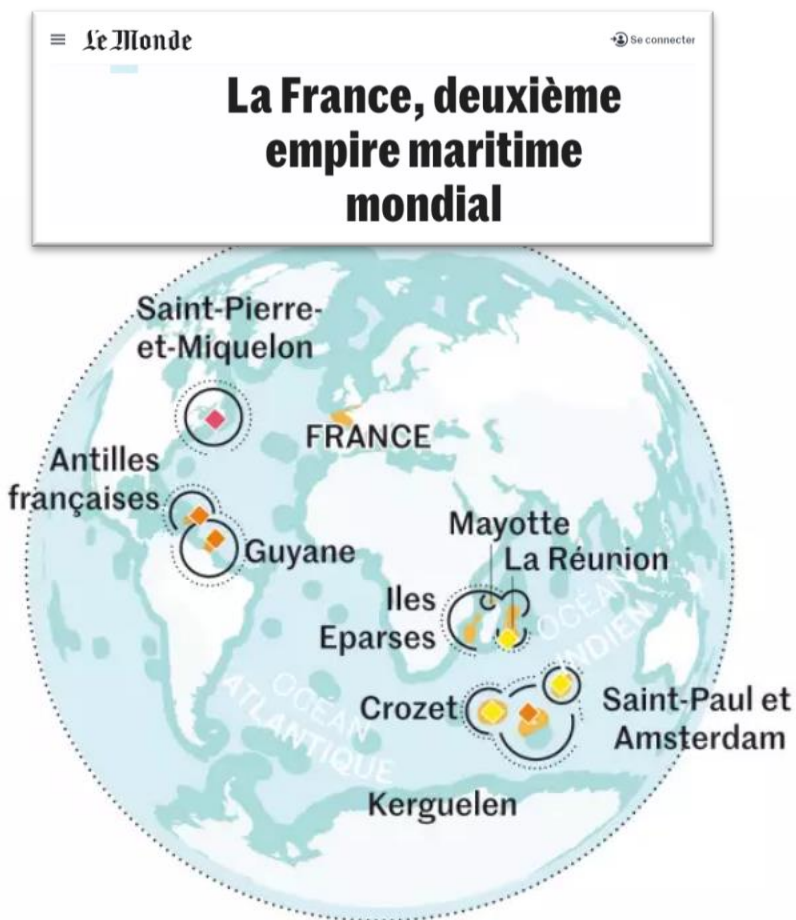
1. Le deuxième espace maritime mondial.

Éléments à figurer sur le croquis:

Les territoires d'outre-mer.

La ZEE

L'extension de la ZEE en 2015.



- Zone économique exclusive (ZEE)...
- ... dont ZEE française
- Extension des limites du plateau continental* de la France : des décrets de septembre 2015 fixent les limites extérieures du plateau continental
- ◆ Demande d'extension déposée auprès de la commission, en cours d'examen
- ◆ Demande d'extension déposée, en attente d'examen

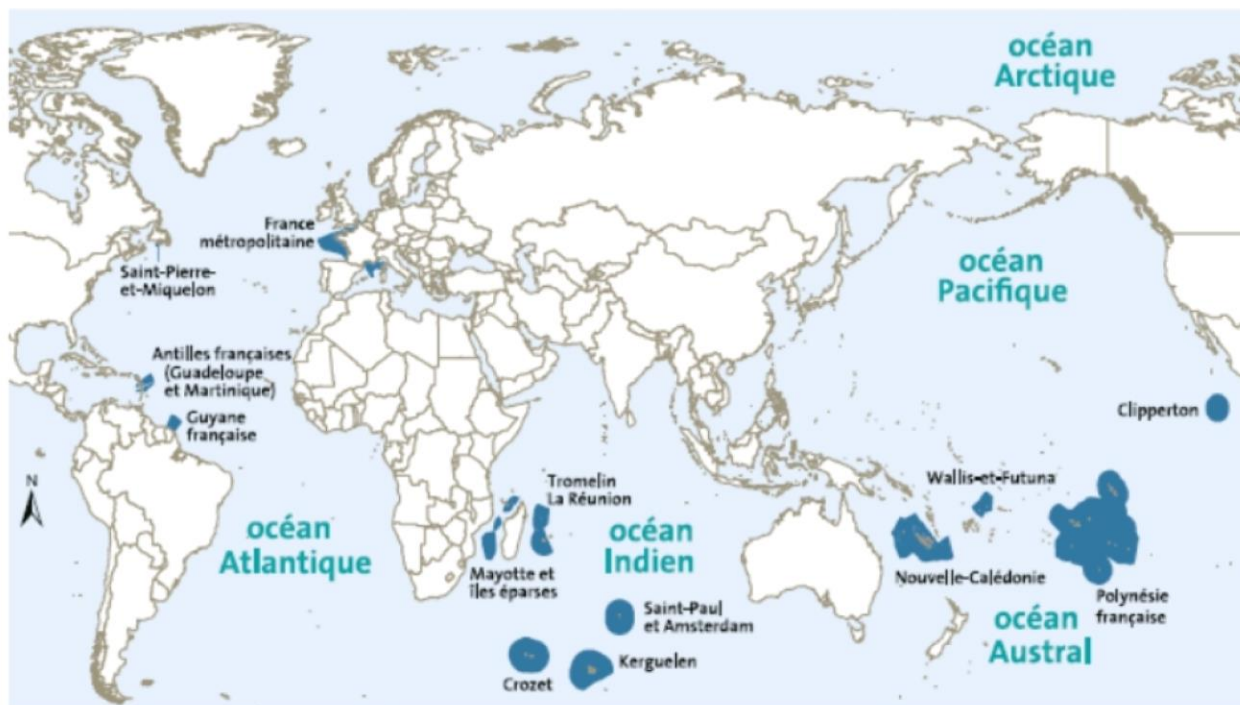
Source: Article « La France, deuxième empire maritime mondial », août 2019:
« https://www.lemonde.fr/international/article/2019/08/11/la-france-deuxieme-empire-maritime-mondial_5498495_3210.html »

1. Le deuxième espace maritime mondial.

La France étend son domaine maritime de plus de 500.000 km²

La France, on ne le sait pas toujours, possède un immense domaine maritime, le second au monde (après les Etats-Unis). Il représente en effet quelque 11 millions de km². Et il va encore s'étendre de près de 500 000 km².

La France a en effet soumis des demandes d'extension au titre de son plateau continental, telle que prévue par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de Montego Bay (1982), en fonction des caractéristiques géologiques de son sous-sol. Certaines ont été validées par la Commission des Nations Unies sur les limites du plateau continental. Elles concernent la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et les îles Kerguelen. C'est une étape importante car un Etat côtier exerce des droits souverains sur son plateau continental, qui comprend les fonds marins et leur sous-sol, à des fins d'exploration et d'exploitation de ses ressources naturelles.



Éléments à figurer sur le croquis:

Les territoires d'outre-mer.

La ZEE

L'extension de la ZEE en 2015.

Source:

Représentation Permanente de la France auprès de l'Organisation Maritime Internationale:

<https://omi.delegfrance.org/-Accueil-2->

1. Le deuxième espace maritime mondial.

France Diplomatie
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Emplois et concours | Salle de presse | Archives et traités | Français

LE MINISTÈRE | POLITIQUE ÉTRANGÈRE | DOSSIERS PAYS | CONSEILS AUX VOYAGEURS | SERVICES AUX FRANÇAIS | VENIR EN FRANCE

Décrets - extension des limites du plateau continental de la France (29 septembre 2015)

Partager

Décrets plateau continental étendu

Les 4 décrets n° 1180 à 1183 du 25 septembre 2015 fixent les limites extérieures du plateau continental de la France, en application de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (dite « Convention de Montego Bay »), au large du territoire de la Martinique et de la Guadeloupe, de la Guyane, des îles Kerguelen et de la Nouvelle-Calédonie.

La Convention de Montego Bay permet aux Etats côtiers d'étendre leur plateau continental au-delà des 200 milles marins de la ZEE, jusqu'à une limite maximale de 350 milles, s'ils peuvent démontrer scientifiquement que leur territoire terrestre se prolonge sur le fond des océans. Ces limites sont fixées sur la base des recommandations rendues par la Commission des limites du plateau continental (CLPC) qui se prononce sur les demandes présentées par les Etats. La France a déposé ses demandes dans le cadre du programme national « EXTension Raisonnée du PLateau Continental » (EXTRAPLAC).

Ces décrets consolident et étendent les droits souverains ou de juridiction de la France sur son plateau continental en matière d'exploration et d'exploitation de ses ressources naturelles. Ces droits ne portent que sur les fonds marins et leur sous-sol, et non pas sur les eaux au-dessus, qui demeurent du domaine de la haute mer.

Il s'agit des premiers décrets de ce type pris par la France. Ils permettent d'asseoir la sécurité juridique de l'exercice de nos droits au-delà des 200 milles marins. La CLPC doit encore se prononcer sur les demandes relatives à Crozet, à la Réunion, aux îles Saint-Paul et Amsterdam, à Wallis et Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Un dossier reste à déposer concernant la Polynésie française.

Le détail des surfaces concernées est le suivant :

- Guyane** : En ce qui concerne les limites du plateau continental au large du territoire de la Guyane, la demande française a été déposée le 22 mai 2007. La CLPC a émis sa recommandation le 2 septembre 2009, pour une extension de 72 000 km².
- Îles Kerguelen** : En ce qui concerne les limites du plateau continental au large du territoire des îles Kerguelen, la demande française a été déposée le 5 février 2009. La CLPC a émis sa recommandation le 19 avril 2012, pour une extension de 423 000 km².
- Martinique et Guadeloupe** : En ce qui concerne les limites du plateau continental au large du territoire de la Martinique et de la Guadeloupe, la demande française a été déposée le 5 février 2009. La CLPC a émis sa recommandation le 19 avril 2012 pour une extension de 8 000 km².
- Nouvelle-Calédonie** : En ce qui concerne les limites du plateau continental au large du territoire de la Nouvelle-Calédonie, la demande française a été déposée le 22 mai 2007. La CLPC a émis sa recommandation le 2 septembre

Le ministère et son réseau

- Les ministres
- Annuaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Représentations étrangères en France
- Missions et organisation
- Le Centre de crise et de soutien
- Le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie
- Le Collège des Hautes Études de l'Institut diplomatique
- MAEDI21 : une diplomatie globale au 21^e siècle
- Actualités du ministère

Actualités du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- Français de l'étranger – Homologation du vote électronique pour les élections consulaires (15.01.20)
- Diplomatie 2019 : Revivez les temps forts de l'action de la France à l'international
- Communiqué de presse conjoint – Renforcement du pilotage stratégique de la politique des visas : Installation de la « Commission stratégique des visas » (14.11.19)
- Projet de budget 2020 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Emploi et handicap : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères mobilisé pour le Duoday (16.05.19)
- Quai d'Orsay – Communiqué – Fausse information (05.04.19)
- Nomination d'Amélie de Montchalin, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des affaires européennes (31.03.19)
- Diplomatie d'influence – accueil de la 2000^e invitée du programme d'invitation des personnalités d'avenir du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (12.03.19)
- Hommage à l'ambassadeur Bernard Dorin
- Diplomatie 2018 : Revivez les temps forts de l'action de la France à l'international

Eléments à figurer sur le croquis:

Les territoires d'outre-mer.

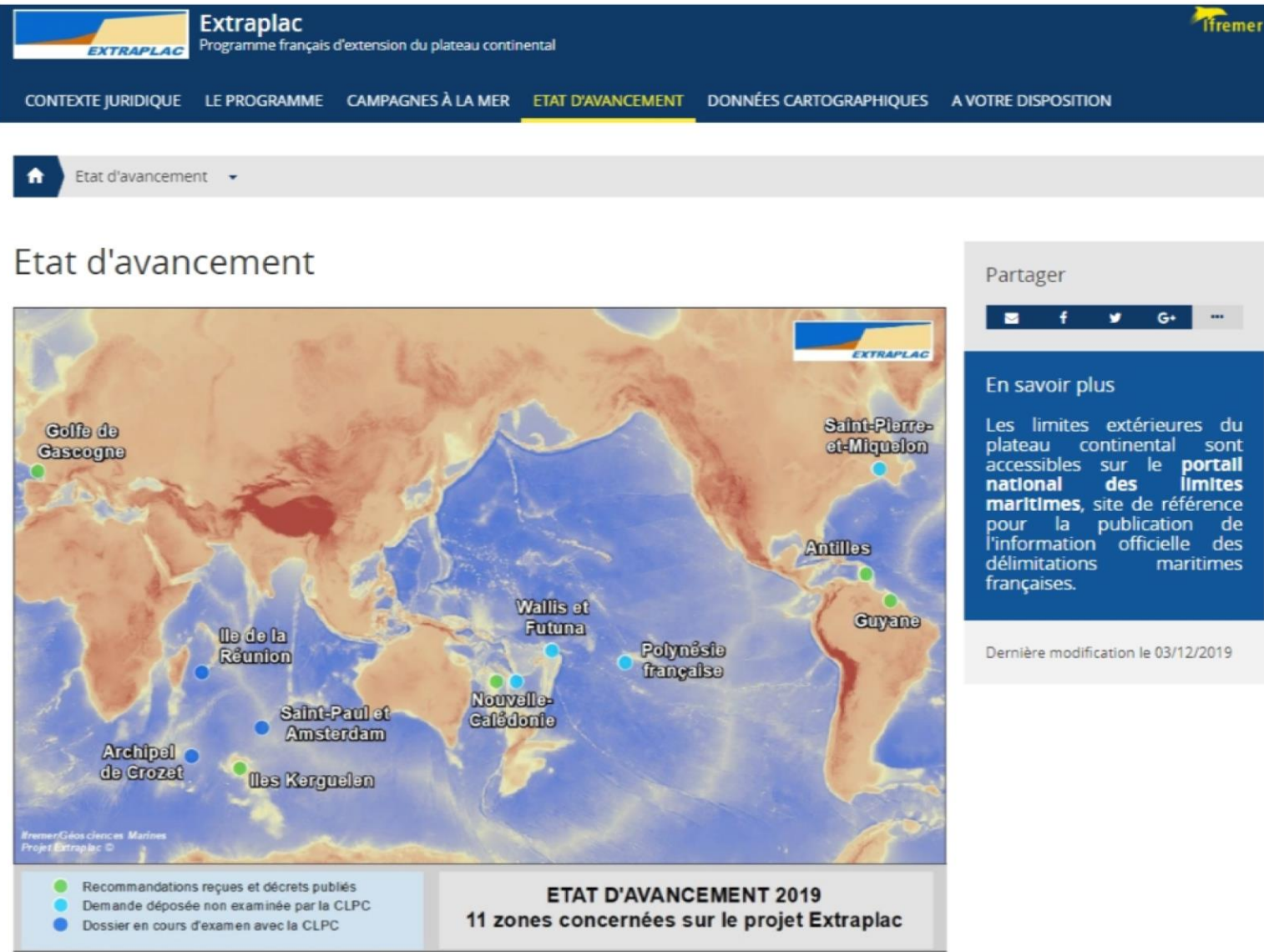
La ZEE

L'extension de la ZEE en 2015.

* 4 décrets français de 2015 fixent les nouvelles limites extérieures du plateau continental de la France, pour la Guyane, les îles Kerguelen la Martinique et la Guadeloupe, la Nouvelle-Calédonie. Après les recommandations favorables de la Commission des limites du plateau continental (CLPC)

Source:
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Février 2020.

1. Le deuxième espace maritime mondial.



Le programme national EXTRAPLAC (EXTension RAisonnée du PLAtEAU Continental)

La France a mis en place, en 2002, le programme national EXTRAPLAC (EXTension RAisonnée du PLAtEAU Continental), qui est chargé de constituer les dossiers scientifiques et techniques démontrant cette extension au large des territoires de la métropole et des collectivités de l'Outre-mer, et de les soutenir voire de les défendre devant la Commission des limites du plateau continental, auprès de l'ONU (à New York).

Source: <https://www.extraplac.fr/> programme français d'extension du plateau continental, février 2020.

1. Le deuxième espace maritime mondial.



limitesmaritimes.gouv.fr
portail national des limites maritimes

FR | EN

ACCUEIL RESSOURCES CARTE INTERACTIVE POUR EN SAVOIR PLUS

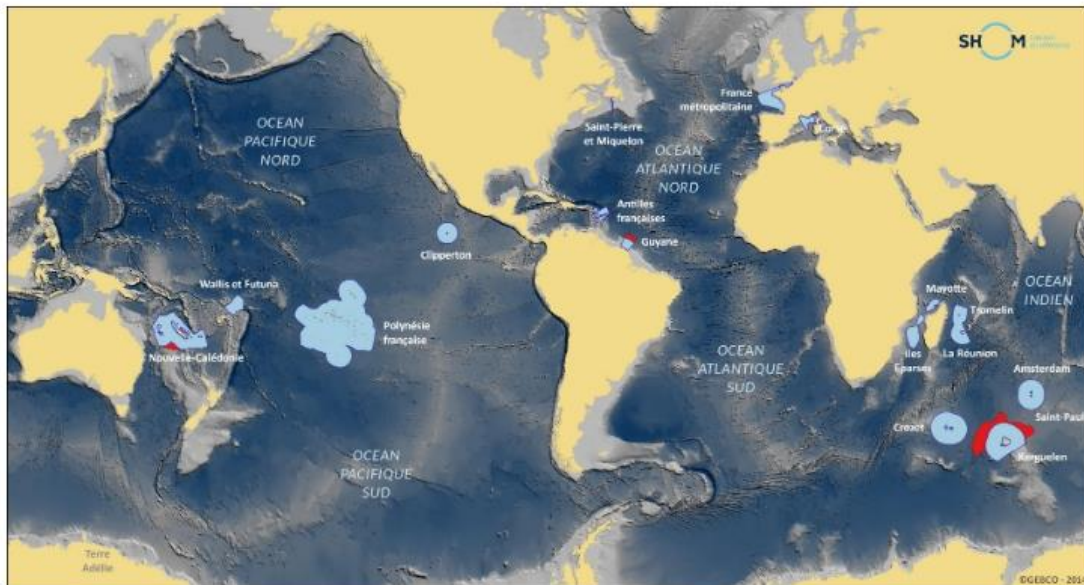
Rechercher

[Accueil](#) > [Ressources](#) > [Cartothèque](#)

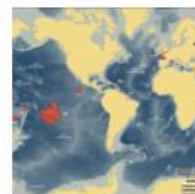
Cartothèque

Retrouvez sur cette page en téléchargement libre et gratuit des cartes représentant les espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction françaises ainsi que les éléments détaillés par territoire. Ces cartes matérialisent l'étendue des espaces maritimes en vigueur et leurs limites.

Attention : Ces documents graphiques n'ont qu'une valeur illustrative. Suivant les besoins, il est nécessaire de se reporter aux références légales ou aux données numériques.



ESPACE MARITIME FRANÇAIS



ESPACES MARITIMES FRANÇAIS

pdf
41.77 Mo
2019-04-24

[TÉLÉCHARGER](#) >>

FRANCE MÉTROPOLITAINE



Carte des espaces maritimes de la France métropolitaine

pdf
1.3 Mo
2018-08-03

[TÉLÉCHARGER](#) >>

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



Carte des espaces maritimes de la France à Saint-Pierre-et-Miquelon

pdf

Le portail officiel des limites maritimes du territoire donne accès à une cartothèque et à un SIG qui permettent de visualiser avec finesse les limites maritimes selon les territoires.

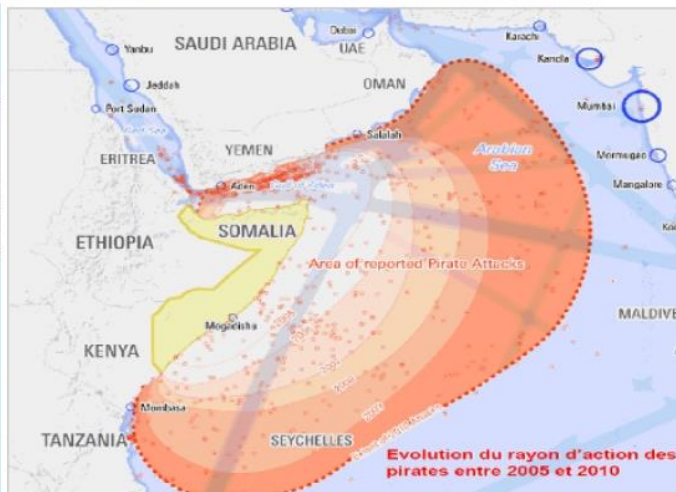
2. Une projection navale mondiale.



Éléments à figurer:
Les 8 bases navales
françaises dans le
Monde.

Source:
« Cols bleus, magazine de la
Marine Nationale »
<https://www.colsbleus.fr/>

2. Une projection navale mondiale.



Éléments à figurer:

Quelques missions de présence ou opérations extérieures récentes.

Ex:

Corymbe: dispositif naval de surveillance des côtes du golfe de Guinée

NARCOPS: lutte contre le narcotrafic dans les caraïbes

ATALANTE: lutte contre le piratage au large de la corne de l'Afrique

Source:

« Le bilan des OPEX depuis 50 ans », IFRAP, déc. 2015.

<https://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/bilan-de-50-ans-des-opex-de-la-france-quelles-lecons-en-tirer>

3. Un retard structurel relatif.

Conteneur : Le Havre et Marseille reculent dans le top 120

Publié le 10/04/2019 18:07 | Mis à jour le 11/04/2019 11:52

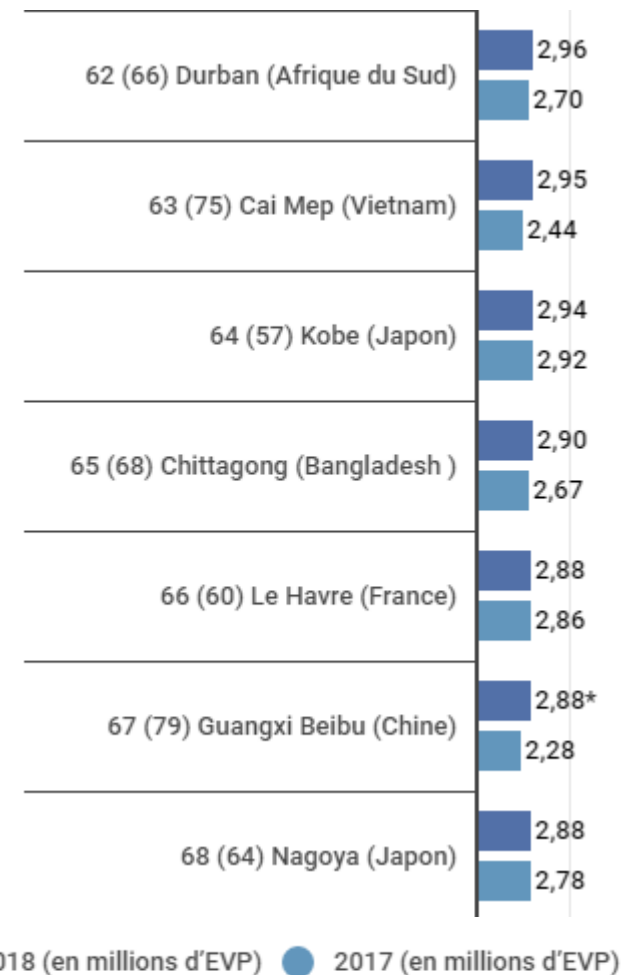
Alphaliner a publié son classement des 120 premiers ports à conteneurs du monde. Ensemble, ils pèsent 654 millions d'EVP, en hausse de 4,9 %. La faible croissance du Havre et de Marseille-Fos en 2018 leur fait perdre des places après leur remontée de 2017.

Le Havre, avec 2,88 millions d'EVP, en hausse de 0,9 % seulement, passe de la 60^e à la 66^e place mondiale, perdant des plumes à cause de la volatilité des trafics de transbordement. Marseille-Fos, avec 1,38 million d'EVP, en hausse de 1,1 % – une estimation d'Alphaliner, car le GPMI donne 1,4 million, en hausse de 2,2 % – passe de la 112^e à la 118^e place.

Au niveau mondial, le trafic progresse dans 104 ports (avec les meilleurs scores pour Buenaventura, en Colombie, King Abdullah, en Arabie saoudite, et Jinzhou, en Chine) et recule dans 16 (avec la plus forte baisse à Balboa, au Panamá, Bandar Abbas, en Iran, à cause des sanctions, et Salalah, à Oman). La Chine a 27 ports dans le top 120, les États-Unis 9, et le Japon 5. Tous les autres pays ont en moins de quatre. La France en a quand même deux.

En 2018, trois ports entrent dans le top 120 – Buenaventura, Lomé et Jinzhou, qui passe direct de la 124^e à la 104^e place – quand trois en sortent : Beyrouth, Puerto Limon et Dandong. Seul changement du top 10, la sortie de Dubaï (désormais 11^e) doublé par Tianjin.

L'Asie trône le palmarès mondial avec 67 ports, contre 24 pour l'Europe (avec la Turquie), 15 pour l'Amérique du Nord et centrale, sept pour l'Amérique du Sud, quatre pour l'Afrique (Tanger Med, Port-Saïd, Durban et Lomé) et trois pour l'Australie.



Source: le marin.fr, 10 avril 2019 et classement Alphaliner 2019: <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/shipping/33986-conteneur-le-havre-et-marseille-reculent-dans-le-top-120>

Exercice: Transposer un texte en croquis.

Objectifs:

Identifier les éléments de la puissance maritime française, à l'échelle mondiale et réfléchir à ses limites.

S'appropriier le langage cartographique.

Démarche:

1) Relever dans un texte:

- Les 3 parties de la légende à construire
- Les éléments de localisation: espaces maritimes, territoires d'outre-mer, présence navale, ports-à conteneurs.

2) Construire la légende et le croquis:

- Choisir les figurés.
- Construire le croquis
- Construire la nomenclature.

Différenciation:

- Masquer ou afficher les intertitres dans le texte (qui donnent les 3 parties de la légende)

Le deuxième espace maritime mondial.

L'étendue du domaine maritime français repose sur les restes du premier empire colonial, souvenir de la puissance française sur les mers du temps de Richelieu, Mazarin et Colbert.

Ces territoires d'outre-mer ont des statuts juridiques variés :

Les DROM, départements et régions d'outre-mer sont la Guyane, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et Mayotte.

Les collectivités d'outre-mer et territoires à statut particulier sont les T.A.A.F (terres australes et antarctiques françaises), la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et St Pierre et Miquelon.

La Zone économique exclusive (ZEE) française s'étend sur presque 11 millions de km². La France dispose ainsi du second domaine le plus vaste du monde derrière les États-Unis devant l'Australie

À ce chiffre s'ajoutent les extensions du plateau continental jusqu'à 350 milles marins, dont certaines sont toujours en cours d'examen auprès de la Commission des limites du plateau continental (CLPC) de l'ONU. Ces extensions de ZEE, officialisées par décret en septembre 2015, concernent la Guyane, les îles Kerguelen, la Martinique et la Guadeloupe ainsi que la Nouvelle-Calédonie.

La ZEE française du Pacifique Sud entre l'Australie et le Mexique est la première en taille. Elle se compose de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française et de l'île de Clipperton.

L'océan Indien et son prolongement antarctique arrivent en seconde position Cette ZEE est due à la présence française dans deux groupes d'îles : au nord, se trouvent Mayotte, Tromelin et la Réunion ; au Sud, les T.A.A.F dont les îles Saint-Paul et Amsterdam, Crozet et Kerguelen

Paradoxalement, la ZEE atlantique est moins importante alors qu'il s'agit d'un océan proche et bien connu de nos marins ; elle s'étend sur quelque 600 000 km² répartis entre les côtes atlantiques métropolitaines, le couple Antilles-Guyane et l'île de Saint-Pierre-et-Miquelon au large de Terre-Neuve.

Une projection navale mondiale.

La France a une capacité de projection navale mondiale qui lui permet d'exercer des missions de présence et de participer à opérations extérieures.

Les missions de présence ont pour objectif de préserver ses intérêts économiques et celles de ses ressortissants (mission *Corymbe* dans le Golfe de Guinée) mais aussi de lutter contre les trafics illicites (mission *Narcops* contre le trafic de drogue dans les Caraïbes)

Les forces navales françaises participent également à des opérations extérieures, notamment depuis 2014 avec les opérations *Chammal* en Irak et Syrie et *Barkhane* au Sahel, contre des groupes islamistes.

La Marine participe également des opérations décidées par l'Union européenne comme la mission *Sophia* en Méditerranée de lutte contre le trafic de migrants ou l'opération *Atalante* contre la piraterie au large de la corne de l'Afrique.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, les huit bases navales établies outre-mer et à l'étranger (St Pierre-et-Miquelon, Antilles françaises, Guyane, Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte mais aussi Abu-Dhabi et Djibouti) revêtent une importance capitale pour la conduite et la pérennité des opérations auxquelles prend part la Marine.

Un relatif retard structurel.

Le classement mondial 2019 des 120 premiers ports à conteneurs mondiaux fait apparaître un recul des deux premiers ports français : Le Havre passe ainsi de la 60^e à la 66^e place et Marseille-Fos de la 112 à la 118^e place.

Très loin derrière les 8 premiers ports mondiaux de la façade maritime asiatique qui s'étire de Shanghai (1^{er} port mondial) à Singapour (2^e rang).

Les ports français n'ont pas non plus l'envergure des grands ports de la façade maritime européenne de la *Northern Range* tels que Rotterdam (12^e port à conteneur mondial) ou Anvers (14^e) et Hambourg (19^e). »

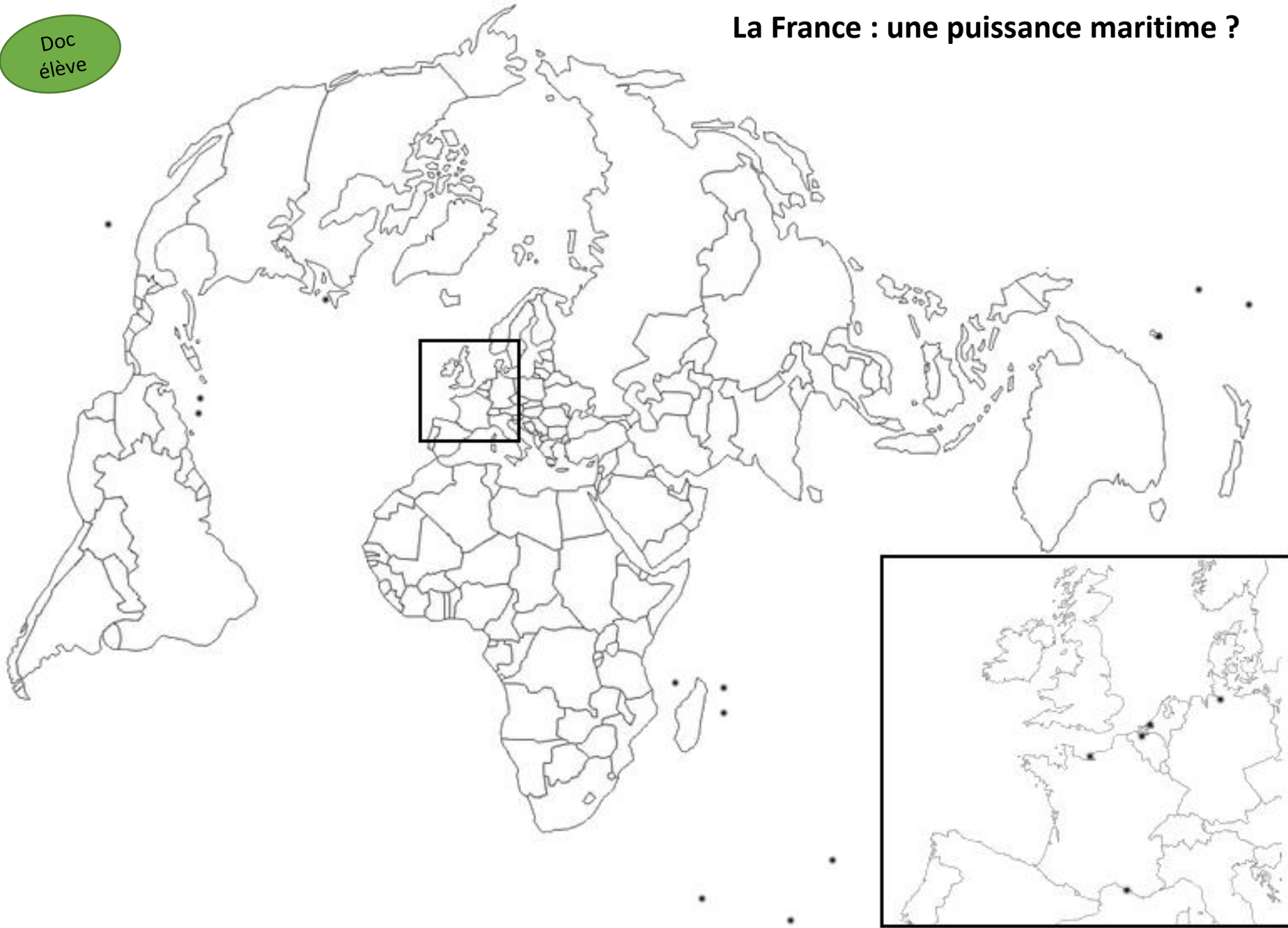
Synthèse par Eric Fardel d'après trois articles.

« Zone économique exclusive française : 11 millions de km², pour quoi faire ? », de JP Giraud (Geostrategia, 13 juin 2017).

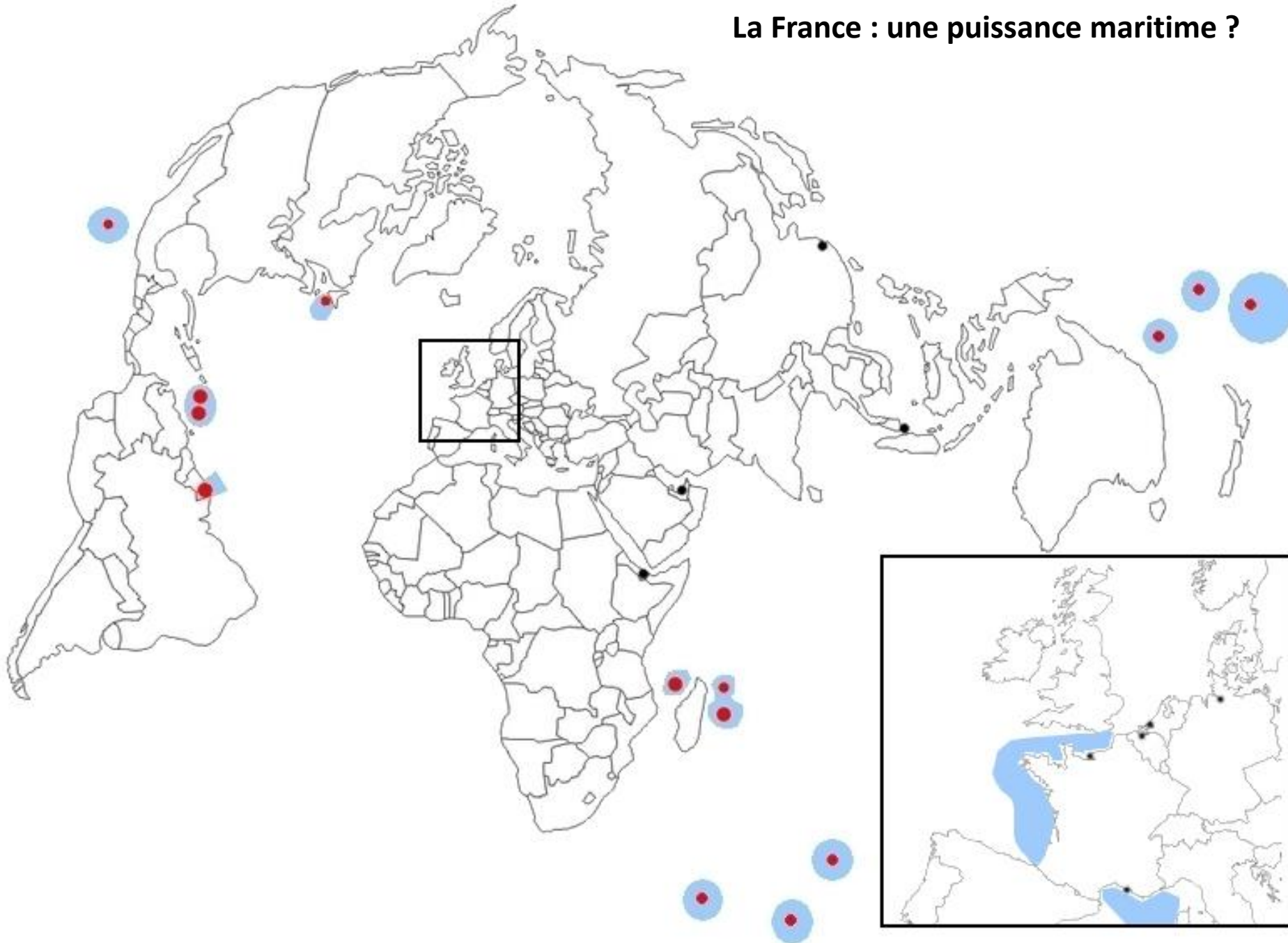
« Conteneur : Le Havre et Marseille reculent dans le top 120 » le Marin.fr (10 avril 2019)

« Le maillon fort de la Marine », 4 mars 2016, Cols bleus le magazine de la Marine Nationale.

La France : une puissance maritime ?



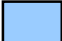


La France : une puissance maritime ?

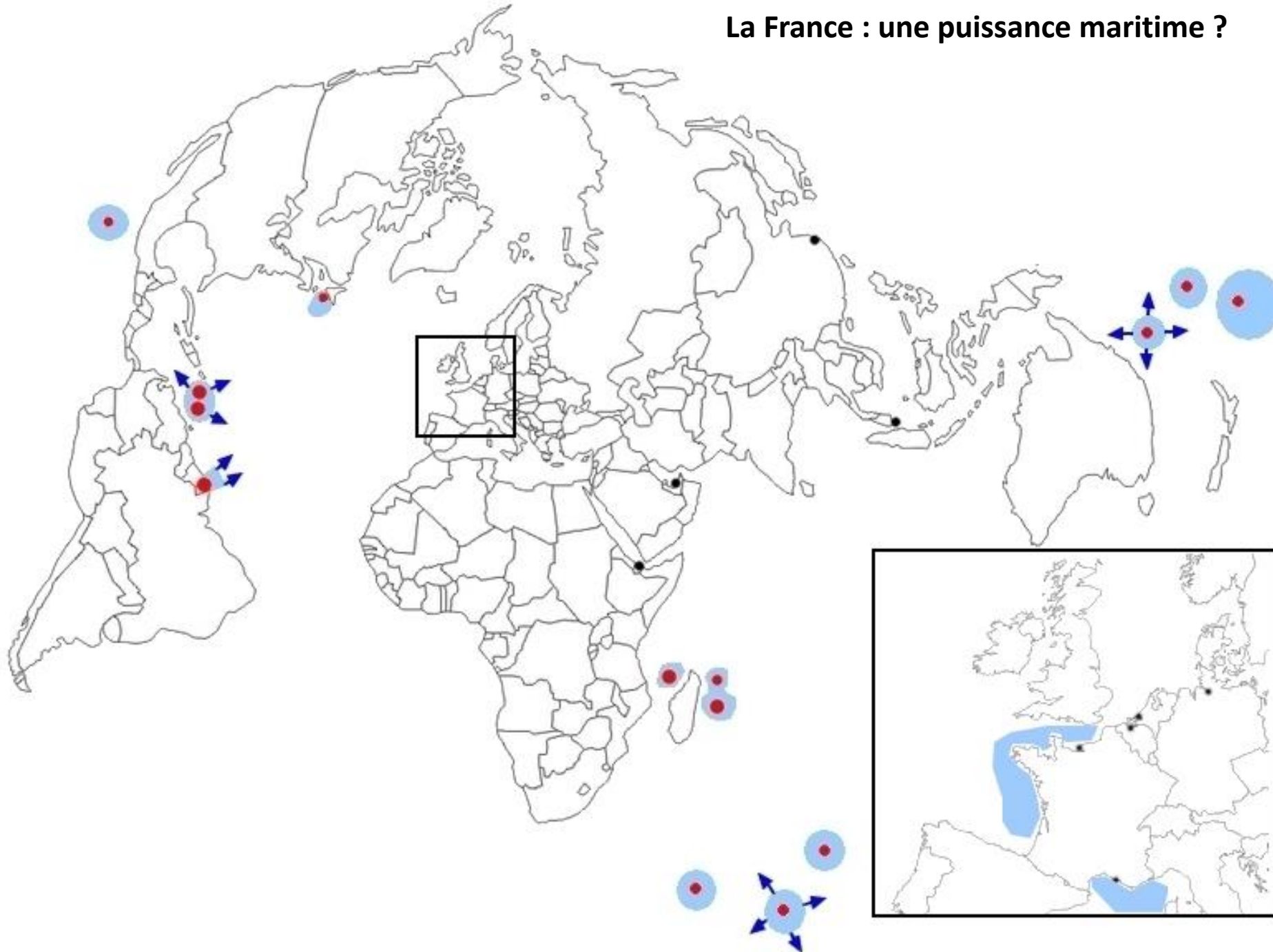


LEGENDE

Le deuxième espace maritime mondial

-  Les territoires d'outre-mer:
- DROM
-  - COM et territoires
à statut particulier
-  La deuxième ZEE mondiale.

La France : une puissance maritime ?

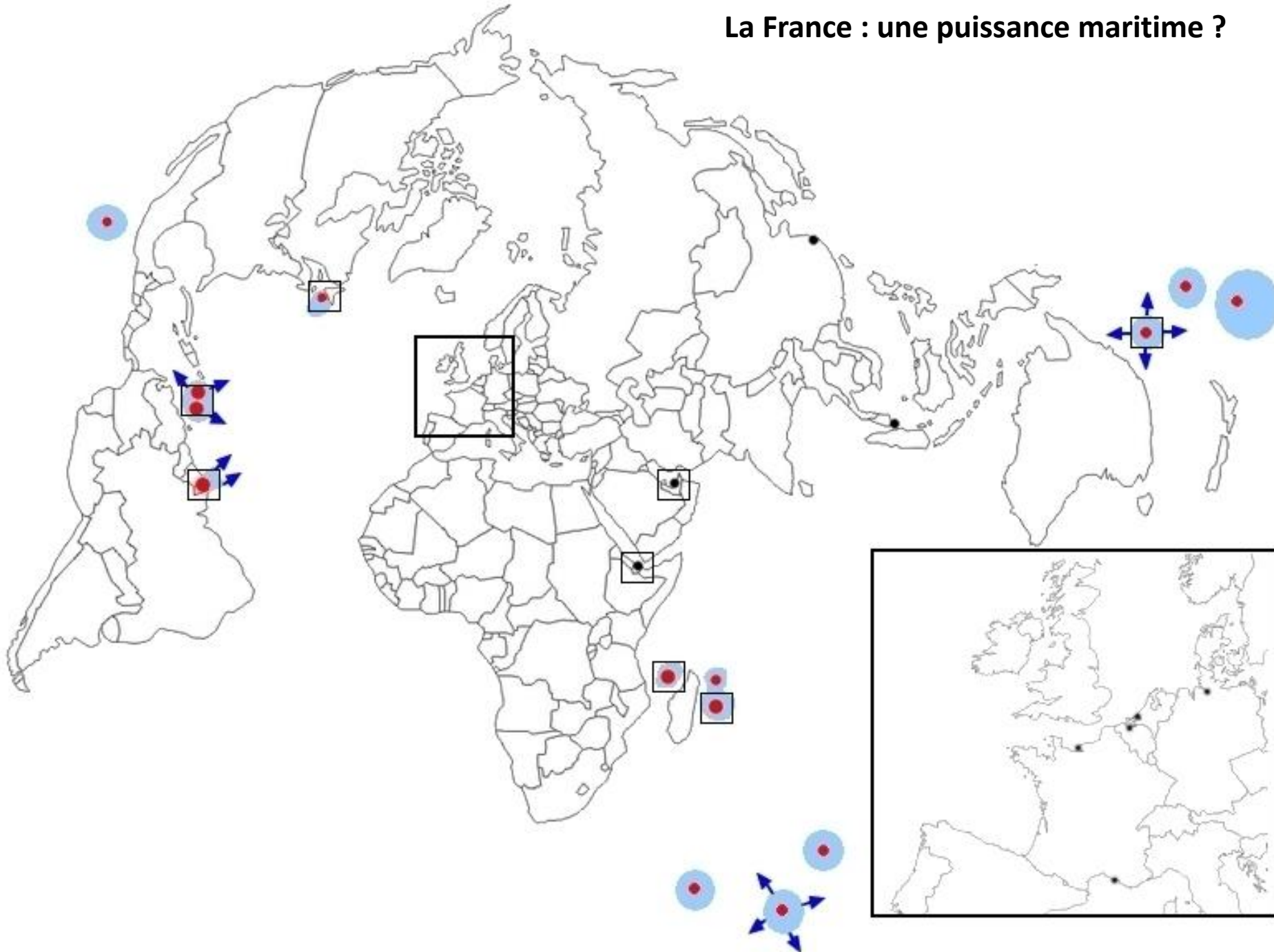


LEGENDE

Le deuxième espace maritime mondial

- Les territoires d'outre-mer:
- DROM
- - COM et territoires
à statut particulier
- La deuxième ZEE mondiale.
- extension de la ZEE en 2015.

La France : une puissance maritime ?



LEGENDE

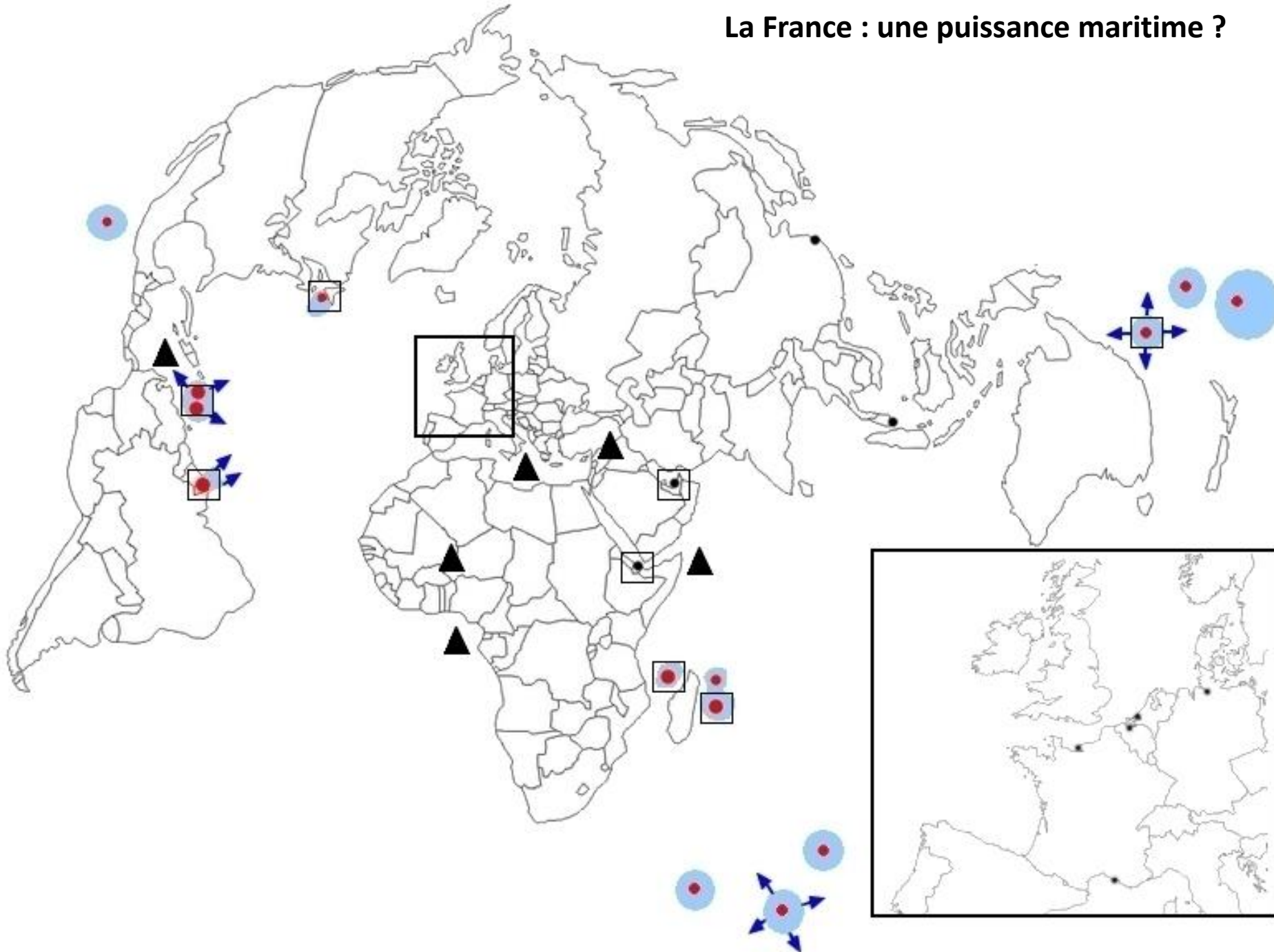
Le deuxième espace maritime mondial

- Les territoires d'outre-mer:
- DROM
- - COM et territoires à statut particulier
- La deuxième ZEE mondiale
- extension de la ZEE en 2015.

Une projection navale mondiale

- Bases navales françaises dans le Monde

La France : une puissance maritime ?



LEGENDE

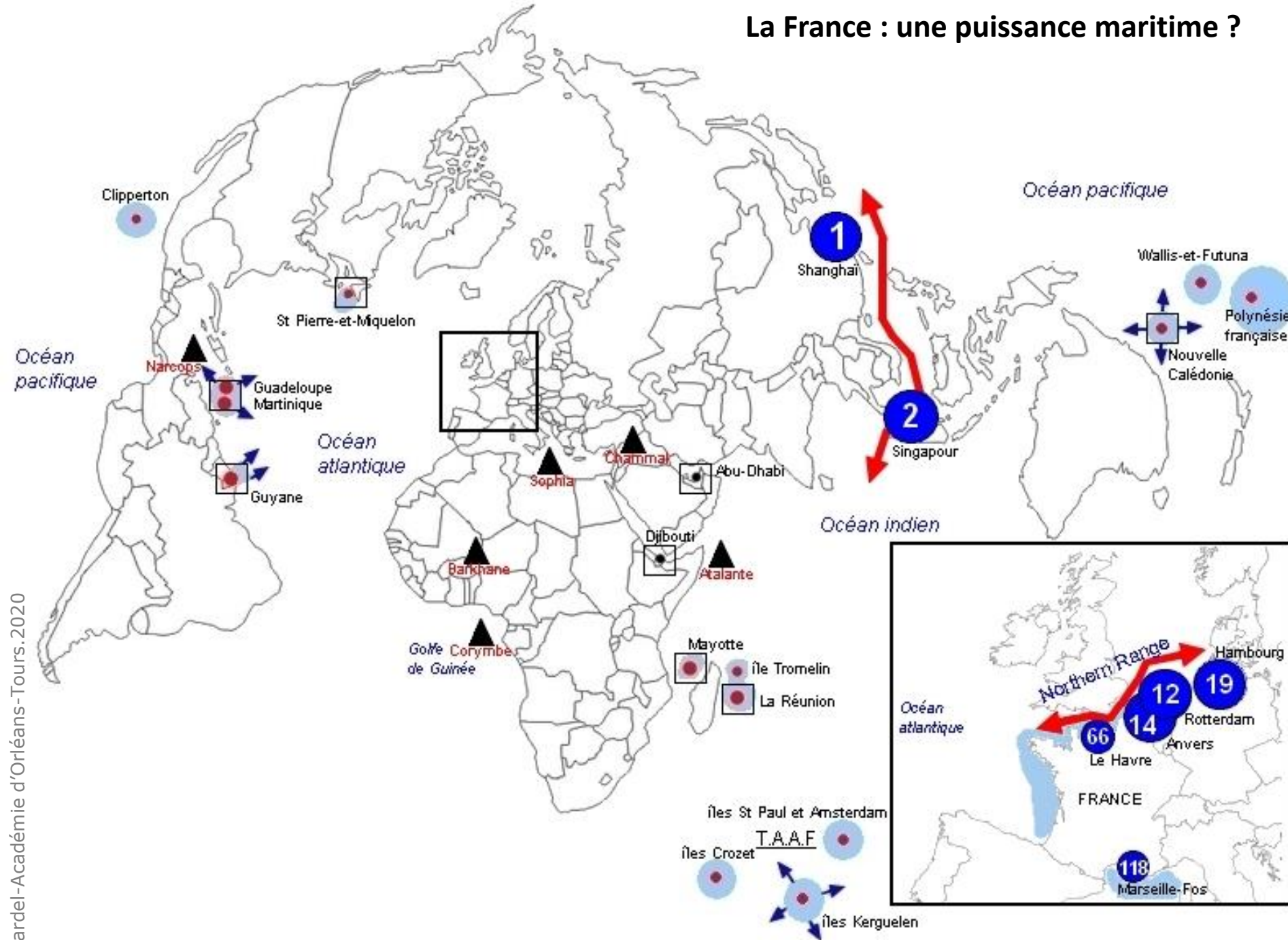
Le deuxième espace maritime mondial

- Les territoires d'outre-mer:
- DROM
- - COM et territoires à statut particulier
- La deuxième ZEE mondiale
- extension de la ZEE en 2015.

Une projection navale mondiale

- Bases navales françaises dans le Monde
- ▲ Principales missions de présence et opérations extérieures récentes.

La France : une puissance maritime ?



LEGENDE

Le deuxième espace maritime mondial

- Les territoires d'outre-mer: - DROM
- - COM et territoires à statut particulier
- La deuxième ZEE mondiale
- extension de la ZEE en 2015.

Une projection navale mondiale

- Bases navales françaises dans le Monde
- ▲ Principales missions de présence et opérations extérieures récentes.

Mais un relatif retard structurel.

- ↔ Les deux premières façades maritimes mondiales
- 66 2 Ports à conteneurs et rang mondial
- - trafic +

